

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B636-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B636

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aide aux organismes publics – Attribution de subventions de fonctionnement

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

05_5_03

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Enseignement supérieur et recherche

Objet : Aide aux organismes publics – Attribution de subventions de fonctionnement

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche, et du soutien aux organismes publics d'État et autres, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières de fonctionnement à l'organisation d'événements universitaires ou de recherche, colloques ou manifestations analogues.

Le présent rapport concerne deux projets événementiels programmés en 2015, pour un montant total de 4 400 €.

Exposé des motifs :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant en Pays d'Aix. Pour faire face aux frais exceptionnels des organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) la Communauté du Pays d'Aix apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions suivantes, hors convention de partenariat, tableau détaillé en annexe avec une incidence financière totale de 4 400 €, comme suit :

Au profit d'Aix-Marseille Université :

- **1 400 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *cinquante ans de droit des régimes matrimoniaux : bilan et perspectives* », le 11 décembre 2015, organisé par le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles

Au profit du Commissariat à l'Energie Atomique :

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *WONDER* », du 5 au 8 octobre 2015, organisé par le Département d'Etudes du Nucléaire

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 9 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'un soutien financier aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche et autres pour l'aide à l'organisation de manifestations événementielles universitaires, hors cadre de convention de partenariat ;

- **ATTRIBUER** les subventions pour l'aide à l'organisation de manifestations et actions universitaires au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, tableau en annexe comme suit :
 - **1 400 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Aix-Marseille Université**
 - **3 000 € au profit du Commissariat à l'Energie Atomique**

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées au budget général de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2015 qui présente les disponibilités nécessaires, comme suit :

4 400 €, imputation 23-65738 pour les événements et actions précités, tableau en annexe

ANNEXE : TABLEAU

aides à l'organisation de colloques et manifestations analogues							
organismes	manifestations et éditions d'actes universitaires sur le territoire communautaire	dates	Subventions N-1 et N-2	Subventions demandées	budgets prévisionnels (BP) et co financeurs	propositions de subventions, Bureau du 26 novembre 2015	au profit de
Le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles Secteur Droit et Sciences Politiques N°GU 2015. 01501	Aide à l'organisation du colloque international « cinquante ans de droit des régimes matrimoniaux : bilan et perspectives », sur le campus aixois	Le 11 décembre 2015	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	1 400 €	3 500 € co financeurs Droits d'inscription : 1 000 € Faculté de Droit et de Science Politique : 1 100 €	1 400 € soit 40 % du budget prévisionnel	Aix-Marseille Université
			N-1 : 0 € N-2 : 0 €				
Total au profit d'Aix-Marseille Université : 1 400 €							
Département d'Etudes du Nucléaire N° GU 2015.01508	Aide à l'organisation du colloque international sur le thème « WONDER » à Aix	Du 5 au 8 octobre 2015	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	3 000 €	21 616 € co financeurs Droits d'inscription : 17 150 € CEA Cadarache : 1 366 €	3 000 € soit 13,9 % du budget prévisionnel	Commissariat à l'Energie Atomique
Total au profit du Commissariat à l'Energie Atomique : 3 000 €							

CD 13 : Conseil Départemental des Bouches du-Rhône

CR PACA : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

MESR : Ministère Enseignement Supérieur et Recherche

AMU : Aix-Marseille Université

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aide aux organismes publics – Attribution de subventions de fonctionnement

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

A red circular official stamp of the Communauté du Pays d'Aix is centered on the page. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AI" at the top, "1963" in the middle, and "N° 04" at the bottom. A blue ink signature, which appears to be "Maryse JOISSAINS MASINI", is written over the stamp and extends to the left and right.